



REGLEMENTS DES SUPER-VETERANS

Saison 2026/2027



SOMMAIRE

<i>Article 1er : Organisation</i>	<i>3</i>
<i>Article 2 : Participation</i>	<i>3</i>
<i>Article 3 : Cadre général</i>	<i>3</i>
<i>Article 4 : Durée des matchs et départage des équipes</i>	<i>3</i>
<i>Article 5 : Classement</i>	<i>4</i>
<i>Article 6 : Discipline, réclamation, contestations et appels</i>	<i>4</i>
<i>Article 7 : Dispositions générales</i>	<i>4</i>



Article 1er : Organisation

La Commission Sportive des Seniors du District Alsace de Football organise annuellement un championnat réservé à la catégorie dite « Super-Vétérans ».

Les joueurs concernés doivent obligatoirement être âgés, au minimum, de 45 ans le jour de la rencontre.

Article 2 : Participation

Tous les joueurs participant à ce championnat doivent être titulaires d'une licence « Libre Vétérans » au sein de la Ligue du Grand Est de Football.

Un joueur Vétérans, âgé au minimum de 45 ans et licencié dans un autre club, peut participer à ce championnat avec un autre club, et ce même si son propre club a engagé une équipe dans ce même championnat. Toutefois, au cours de la même saison, il ne pourra participer à ce championnat qu'avec une seule équipe.

Article 3 : Cadre général

Les rencontres se jouent sur des terrains réduits de football à 8, les règles sont celles du football à 8 avec les aménagements suivants :

- 8 joueurs dont 1 gardien et possibilité de mettre 4 remplaçants sur la feuille de match,
- L'arrêt du jeu n'est pas nécessaire lors des remplacements,
- Un match ne peut pas se dérouler si une équipe présente moins de 7 joueurs sur le terrain,
- Le gardien ne peut pas se saisir du ballon avec les mains sur une passe volontaire du pied de son partenaire. Si le gardien se saisit du ballon des mains, la sanction est : coup franc direct à 13 mètres face au but avec un mur à 6 mètres,
- Les relances du gardien sont effectuées uniquement à la main, **ou au pied si le ballon a d'abord été posé au sol.** ~~sauf~~ La remise en jeu après une sortie de but qui elle s'effectue au pied,
- ~~— La surface de réparation sera matérialisée par une ligne traversant toute la largeur du terrain à une distance de 13 mètres de la ligne de but,~~
- **« Les surfaces de réparation seront tracées et matérialisées sur une dimension de 26 m x 13 m. »**
- Le point du coup de pied de réparation est à 9 mètres de la ligne de but,
- Les hors-jeux seront pris en compte uniquement **à partir de la ligne médiane** ~~dans la surface de réparation adverse.~~

Article 4 : Durée des matchs et départage des équipes

La durée des rencontres est de 2 x 30 minutes. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire en Coupe, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

- On procédera à 5 tirs au but pour chaque équipe. Si le score après les tirs au but est toujours de parité, les équipes se départageront par le processus du but en or.
- Les arbitres sont des arbitres bénévoles ou dirigeants-arbitres du club recevant ou adverse.



Article 5 : Classement

À la fin du championnat, chaque équipe terminant première de son groupe sera déclarée championne de son groupe.

Article 6 : Discipline, réclamation, contestations et appels

Pour l'organisation disciplinaire et les réserves ou réclamations, se référer à l'article 75 des Règlements de District.

Article 7 : Dispositions générales

Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, il est fait application des Règlements de District.